

21 DEC. 2020

Extrait du registre des délibérations n° 62 - 2020

D.R.C.I.  
GREFFE - P.F.R.A.

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 11/12/2020

Séance du 16 décembre 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Seize Décembre à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la  
présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL-MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P,  
GILHET B, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVREUX M.

**Absents représentés** : HOMBERT B procuration à SIEGEL R **Absent** : NICAISE V

**Objet : Tarif du Forfait annuel de stationnement pour l'année 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commerçants qui désirent stationner leurs véhicules sur les parkings municipaux doivent s'acquitter pour l'année d'un forfait. Ce forfait est également proposé aux gérants d'Hôtels, Chambres d'Hôtes et Gites afin que leurs clients puissent stationner durant leur séjour sur les parkings municipaux. Pour ces lieux d'hébergements, il est vendu un abonnement par chambre. Un macaron de couleur est remis pour les abonnements commerçants et une carte pour les abonnements hébergements. Ces abonnements permettent l'accès aux parkings.

Le forfait avait été fixé par délibération en date du 53 €.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de fixer ce forfait à 54 € pour l'année 2021.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

DECIDE D'APPLIQUER LE TARIF TEL QUE MENTIONNE CI-DESSUS.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
Le

Le Maire,  
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

BRUNEL MINAZZO D.

HOMBERT B.

THEULE JC.

GILHET B.

VEDEL P.

NICAISE V.

KROGSDAHL A.

STEHLE C.

QUEVREUX M.